

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU 15 MAI 2024



À une séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale dûment convoquée et tenue au 391, de La Mennais, Louiseville, ce quinzième jour du mois de mai à deux mille vingt-quatre, dix-huit heures et 30 minutes, à laquelle étaient présents :

## PRÉSENCES :

### Représentants des parents

Stéphane Elliott  
Karine Valois  
Annik Carle  
Deepah Mojah  
Stéphanie Boivin  
Larry McKinnon

### Représentants des enseignants

Simon Quintal  
Patrick Béliveau  
Marie-Jades Lacroix

### Représentante du personnel de soutien

Maggie Gagnon

### Représentante du personnel professionnel

Annick Gagné

### Représentante des élèves

Jolyan Trudel  
Félix Lampron

### Représentante de la communauté

### Direction

Myriam Lemay  
Claude Chartrand  
Jean-Philippe Proulx

## 1. PRÉSENCES ET QUORUM

Madame Myriam Lemay, directrice, ouvre la séance après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

## 2. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public.

## 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**CONSIDÉRANT** que la direction a élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 15 mai 2024;

**CONSIDÉRANT** que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de **MADAME Stéphanie Boivin**, il est résolu à l'unanimité;

**D'ADOPTER** l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 15 mai 2024 tel que déposé.

108-CÉ-23-24-21

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 AVRIL 2024

**CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique*, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2024, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;

**EN CONSÉQUENCE**, sur PROPOSITION DE, **MADAME Karine Valois**, il est résolu à l'unanimité :

**D'ADOPTER** le procès-verbal version papier de la séance ordinaire du 15 avril 2024 du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale.

108-CÉ-23-24-22

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### 5. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Il n'y a aucun suivi

#### 6. RAPPORT DE LA DIRECTION

Le spectacle d'humour « Drôlement sain d'Esprit » un projet en collaboration avec le Carrefour jeunesse-emploi qui a eu lieu le 2 mai dernier fut un franc succès. Nous avons 7 élèves qui ont participé à l'événement. Une représentation aux élèves de l'école a eu lieu en après-midi et une représentation au public en soirée. Les deux représentations ont fait salle comble. Le thème abordé était la santé mentale.

Le 11 mai dernier avait lieu le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'Escale. Nous avons pu compter sur la présence de madame Ginette Masse, directrice générale du Centre de services scolaire et finissante de l'Escale ainsi que celle de monsieur Yvon Deshaies, maire de Louiseville et finissant de l'Escale. Environ 1000 visiteurs se sont présentés lors de cet après-midi. Nous avons aussi pu compter sur la présence de cinq de nos élèves pour faire les visites de l'école aux personnes présentes.

Pour une deuxième année consécutive, les élèves de 1<sup>re</sup> secondaire feront « La course de l'Escale » qui aura lieu le 16 mai 2024. Cette activité a pour but d'inviter davantage les jeunes à bouger. Le trajet est de 1 kilomètre, les élèves pourront le courir, marcher ou faire les deux.

Notre école a été nommée au gala RSEQ comme école ayant le plus contribué au développement sportif. Le gala aura lieu le 16 mai prochain à l'Académie des Estacades.

## 7. CORRESPONDANCE (COURRIER ADRESSÉ AU CÉ)

Aucun courrier

## 8. COMPTE RENDU DU CONSEIL ÉTUDIANT (ACTIVITÉS PASSÉES ET À VENIR)

Des parties de Dek hockey, volleyball et basketball ont été organisées sur l'heure du dîner, les élèves contre les membres du personnel. D'autres midis sportifs comme ceux-là auront lieu d'ici la fin de l'année.

Tous les élèves qui ont été honorés cette année auront droit à une journée de récompense le 13 juin prochain. Les élèves quitteront l'école à 11 h 30 pour se rendre aux Chutes de Sainte-Ursule. Un *Food truck* sera sur place pour le dîner et ils auront la chance de participer à plusieurs activités. Les élèves seront de retour à temps pour le transport scolaire.

## 9. COMPTE RENDU DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS

Il n'y a aucun compte rendu

## 10. TRAVAUX DU CONSEIL

### 10.1 BUDGET DE L'ÉCOLE – RÉVISÉ 2023-2024

Le budget de l'école secondaire l'Escale prend en considération un historique des budgets antérieurs pour permettre une ventilation correspondant à la réalité.

**CONSIDÉRANT** que, conformément à la Loi sur l'instruction publique, le Conseil d'établissement doit adopter et transmettre au Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy son budget révisé de fonctionnement et d'investissement pour l'année scolaire 2023-2024;

**CONSIDÉRANT** le budget a été révisé

**CONSIDÉRANT** les crédits alloués à l'école par le Centre de services scolaire à ce jour :

**CONSIDÉRANT** les données financières prévues pour les fonds propres à l'établissement;

**CONSIDÉRANT** que le budget prévoit un excédent des revenus sur les dépenses de 49 885 \$;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction de l'établissement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MADAME Marie-Jades Lacroix**, que le budget de l'école soit adopté et transmis au Centre de services scolaire Chemin-du-Roy dans l'état et la forme qu'il a été présenté et dont une copie est annexée à la présente comme en faisant partie intégrante.

Comme les prévisions de revenus et de dépenses peuvent varier en cours d'année et considérant la transférabilité de certains postes budgétaires, la direction de l'école est autorisée à faire les transferts et les corrections requises dans le cadre du cours normal des opérations financières de l'école.

108-CÉ-23-24-23

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 10.2 MESURES DÉDIÉES ET PROTÉGÉES, ATTESTATION DE DÉPLOIEMENT

**CONSIDÉRANT** que conformément à la Loi sur l'instruction publique, le Conseil d'établissement doit adopter et transmettre au Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy son budget de fonctionnement et d'investissement pour l'année scolaire 2023-2024 ;

**CONSIDÉRANT** que le Ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre des mesures dédiées et protégées alloue des montants au Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy;

**CONSIDÉRANT** que le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy alloue des crédits alloués aux établissements ou alloue des ressources à l'établissement en fonction de choix budgétaires faits par la direction dans le cadre des mesures dédiées et protégées ;

**CONSIDÉRANT** que des ajouts de ressources ont été faits par le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy dans l'établissement en fonction de choix budgétaires par la direction et que ces sommes ne font pas partie du budget de l'établissement ;

**CONSIDÉRANT** la liste des mesures dédiées et protégées déposées qui atteste le déploiement de ces mesures / ressources dans l'établissement dont voici les mesures dédiées et protégées couvertes par le montant alloué :

- Réussite des élèves en milieu défavorisé – Agir autrement (M15010) : 309 782 \$
- Aide alimentaire (M15012) : 39 834 \$
- Programme de tutorat-agents en soutien (M15021V3) : 12 965 \$
- Activités parascolaires au secondaire (M15028) : 186 412 \$
- Culture à l'école – Volet 1 – Ateliers culturels à l'école (M15180) : 1 657 \$
- Culture à l'école - Volet 7 – Sensibiliser à la lecture (M15180) : 3 897 \$
- Sorties scolaires en milieu culturel (M15186) : 19 648 \$
- École accessible et inspirante (M15230) 27 173 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par, **MADAME Annick Gagné**

D'attester que des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées ont été transférées par crédits alloués à l'établissement et que leur déploiement a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement;

D'attester que des normes relatives aux mesures dédiées et protégées ont été transférées par l'ajout de ressources dans l'établissement.

108-CÉ-23-24-24

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### 10.3 CHOIX DE LA DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'établissement doit prévoir la date de la première séance régulière du conseil d'établissement à l'automne prochain;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MADAME Annick Gagné**, que l'assemblée générale des parents se tienne le 10 septembre 2024.

108-CÉ-23-24-25

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

### 10.4 CHOIX DE LA DATE DE LA PREMIÈRE SÉANCE DU CÉ

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'établissement doit prévoir la date de la première séance régulière du conseil d'établissement à l'automne prochain :

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MONSIEUR Patrick Béliveau** que la première rencontre du conseil d'administration se tienne le 16 octobre 2024.

#### 10.5 PROFITS MACHINE DISTRIBUTRICE DES GYMNASES

**CONSIDÉRANT** les explications claires de la direction,

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par **MADAME Stéphanie Boivin** que les profits issus des ventes de la machine distributrice du secteur des gymnases soient utilisés pour l'achat de matériel sportif.

108-CÉ-23-24-26

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

#### 10.6 LOCAUX DE L'ÉCOLE – UTILISATION OU LOCATION

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 93 de la LIP, le conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale doit approuver l'utilisation des locaux que lui propose la direction ;

**CONSIDÉRANT** que la proposition soumise par la direction répond à tous les besoins pédagogiques des élèves et du personnel de l'école ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de **MADAME Karine Valois**, il est résolu :

**D'APPROUVER** le plan d'utilisation des locaux de l'école proposé par la direction pour l'année scolaire 2024-2025 dont une copie est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

108-CÉ-23-24-27

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

#### 10.7 APPROBATION – CALENDRIER DES SORTIES ÉDUCATIVES

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de **MADAME Annick Gagné**, il est résolu :

**D'APPROUVER** le calendrier des projets d'activités tel que déposé dont les copies sont jointes au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante;

**D'APPROUVER** que les frais encourus soient réclamés aux parents qui choisiront d'inscrire leur enfant. Ces frais sont ceux qui sont mentionnés sur la documentation présentant la programmation d'activités pour l'année scolaire 2023-2024;

**D'INSÉRER** au budget de l'école les dépenses et les revenus générés par cette programmation.

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **10.8 ORGANISATION SCOLAIRE 2024-2025**

Pour l'année scolaire 2024-2025, nous avons présentement 675 élèves inscrits pour un total de 26 groupes.

Nous aurons 4 postes à combler pour la prochaine année. Une journée d'embauche organisé par le Centre de services se tiendra le 14 août prochain. Cette journée permet de rencontrer les gens directement et de leur faire des propositions en lien avec nos postes qui ne sont pas encore pourvus.

Pour les services complémentaires, nous aurons 2 jours supplémentaires en orthopédagogie payés par les fonds école.

Pour la prochaine année scolaire, les postes de technicien(ne)s en éducation spécialisé(e)s (TES) seront maintenant à 35 heures par semaine. Nous devrions avoir six technicien(ne)s en éducation spécialisé(e)s (TES) pour l'an prochain.

#### **10.9 ORGANISATION DU SOUPER DE FIN D'ANNÉE**

Le souper de fin d'année se tiendra au salon du personnel de l'école le 11 juin prochain à 18 h 30. Une formule « boîte à lunch » des Sœurs Clément ou Rose-Barista sera offerte.

#### **10.10 FORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

Tous les membres du conseil d'établissement ont reçu le lien pour la formation obligatoire des membres. Ce point sera abordé lors de chaque rencontre du conseil d'établissement.

#### **11. REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ**

Aucun représentant de la communauté ne se manifeste.

#### **12. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune information n'a été discutée à ce point.

**13. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE**

La prochaine séance aura lieu le 11 juin 2024 à 18 h 30.

**14. ADOPTION DE LA LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT** que l'ordre du jour est épuisé;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de, **MADAME Annick Gagné**, il est résolu à l'unanimité :

**DE LEVER** la séance ordinaire à 19 h 46.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

108-CÉ-23-24-29